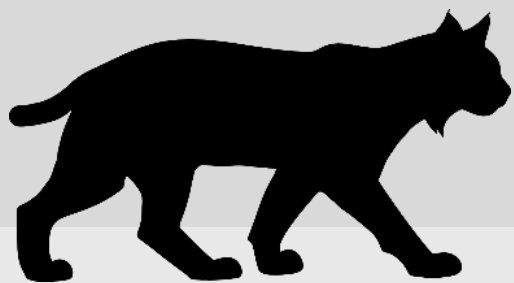




BILAN DE L'EXPLOITATION DU LYNX ROUX

2014-2023





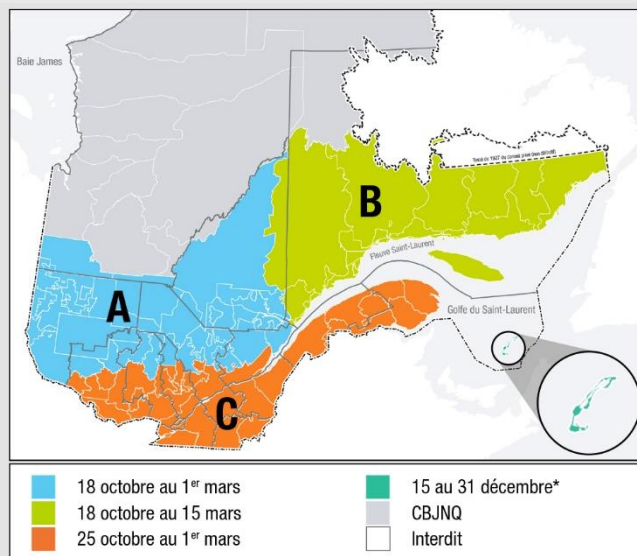
BILAN PROVINCIAL DE L'EXPLOITATION DU LYNX ROUX

(2014-2023) - 6 ans après la mise en œuvre du plan de gestion

Réglementation

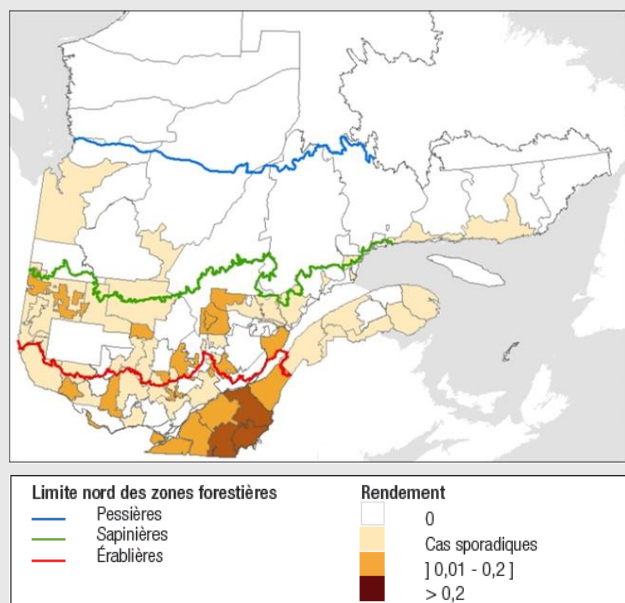
(en date de la saison 2023-2024)

Secteurs de piégeage – Lynx roux



*Dans le cas où il y aurait présence de l'espèce

Rendement annuel moyen (nombre de captures/100 km²) – Lynx roux – 2014-2023



Ce bilan brosse le portrait de l'exploitation du lynx roux depuis la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025 (PGAAF 2018-2025). Il s'agit du suivi de l'état des populations six ans après la mise en place des nouvelles modalités de gestion, alors que le Ministère s'était engagé à faire un suivi plus serré (aux deux ans) de cette espèce, depuis l'abolition des quotas.

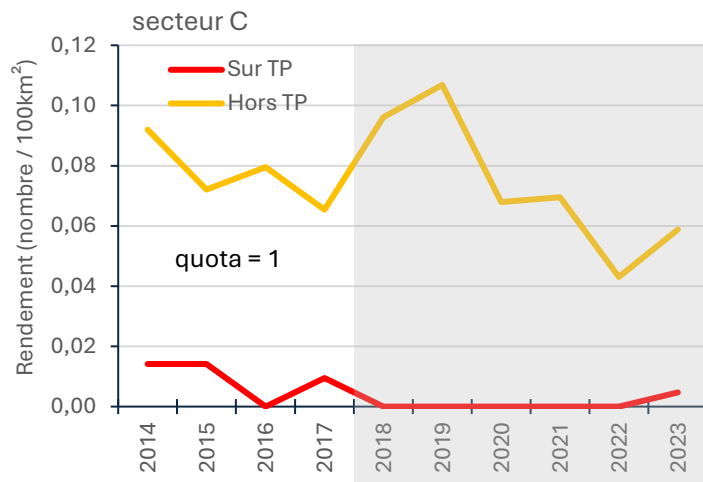
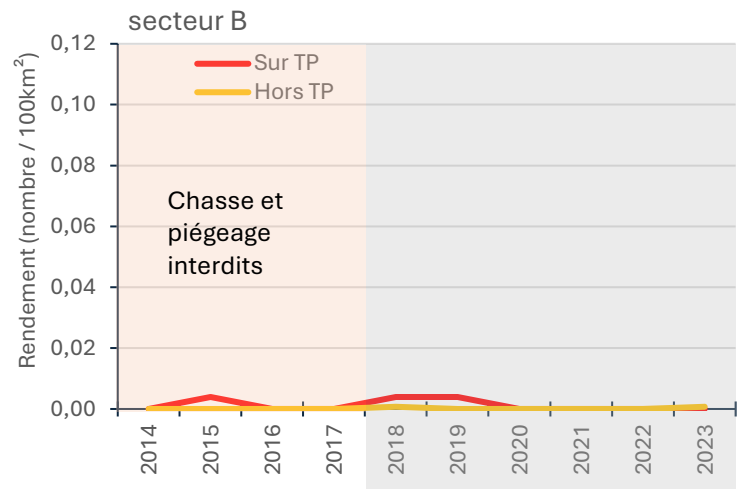
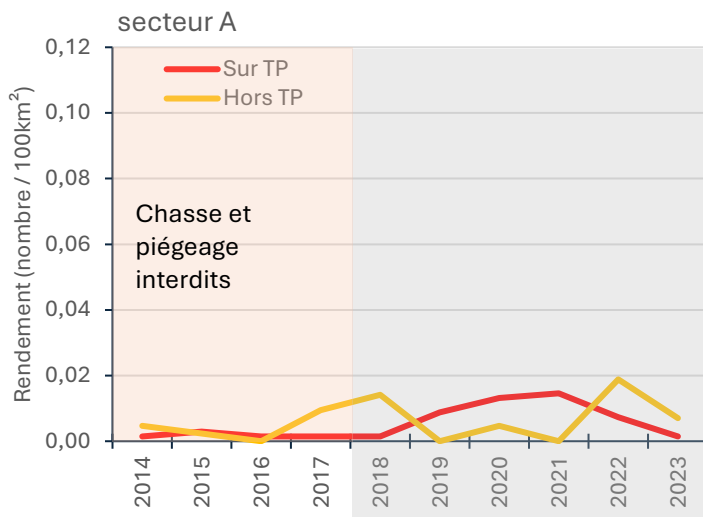
En raison de la grande superficie du Québec et du fort gradient climatique qui le caractérise d'ouest en est et du nord au sud, l'habitat des animaux à fourrure se subdivise en trois grandes zones forestières : la zone de l'érablière au sud (forêt principalement feuillue), la zone de la pessière au nord (forêt résineuse) et la zone de la sapinière au centre (forêt de transition mixte, recouverte à la fois d'arbres feuillus et résineux). Par ailleurs, le mode de gestion du piégeage des animaux à fourrure sur les terrains de piégeage (TP) est lié à des baux de droits exclusifs, alors qu'à l'extérieur de ce réseau, les piégeurs n'ont pas de droits exclusifs de piégeage. Il convient également d'analyser les données disponibles en distinguant les deux réseaux.

Ce bilan présente les indicateurs de suivi des transactions de fourrures brutes (données provenant des formulaires MELCCFP-414), soit le rendement et la récolte, ainsi que des indicateurs provenant des observations des piégeurs (via les carnets du piégeur), soit l'abondance, la tendance et le succès de piégeage (voir l'encadré). Il se base donc sur l'analyse des données disponibles sur le piégeage et le commerce des fourrures brutes, mais sans comptabilisation du nombre d'animaux prélevés par d'autres activités destinées à des fins d'intérêt public et menées souvent hors de la saison de piégeage, notamment pour le contrôle d'animaux jugés importuns.

Rendement

L'aire de répartition du lynx roux se situe principalement dans le sud de la province, mais l'espèce semble progresser vers le nord. Les unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 16, 79, 80 et 81 affichent les rendements les plus élevés depuis la réouverture du piégeage en 2012. Entre 2012 et 2017, le piégeage n'était d'ailleurs permis que dans ces UGAF de l'Estrie et de la Chaudière-Appalaches.

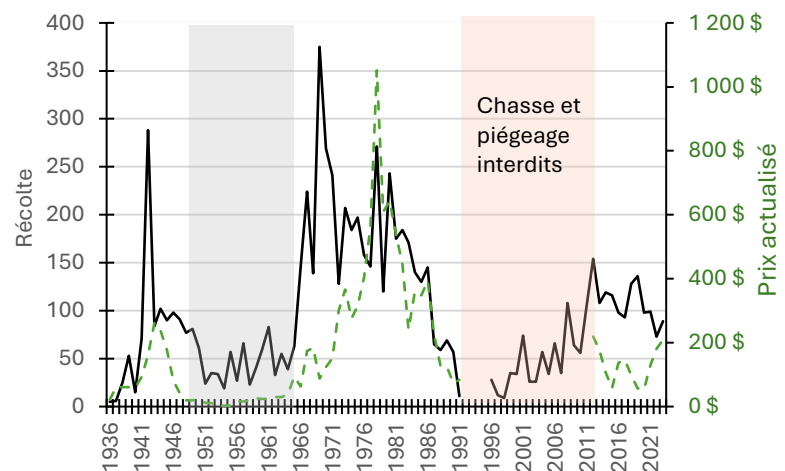
Depuis la mise en place du Plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, le piégeage du lynx roux est permis partout et on voit qu'il est présent, bien que peu abondant, dans le nord-ouest du Québec (secteur A). Cela reste néanmoins encore assez mineur avec seulement quelques captures par année dans les secteurs A et B. On note cependant que le rendement a baissé, surtout au cours des deux dernières années (2022 et 2023), dans le secteur C. Ceci pourrait être le reflet de la baisse du nombre de piégeurs observée hors terrains de piégeage (voir encadré à la fin).

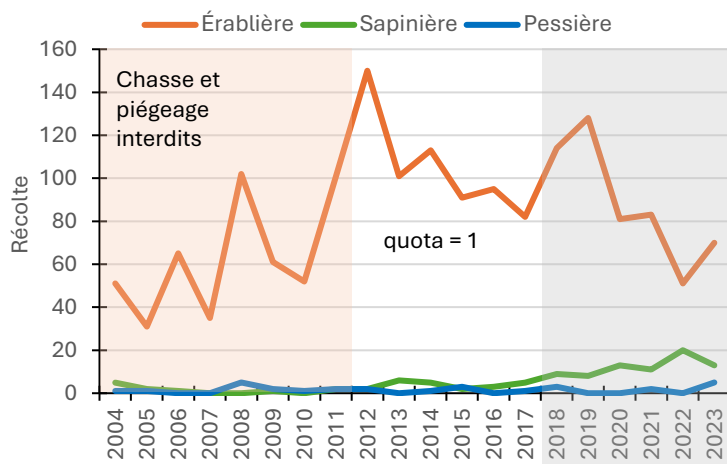


Note : Le cadre gris indique la période couverte par le Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025. TP : terrain de piégeage avec bail de droits exclusifs de piégeage.

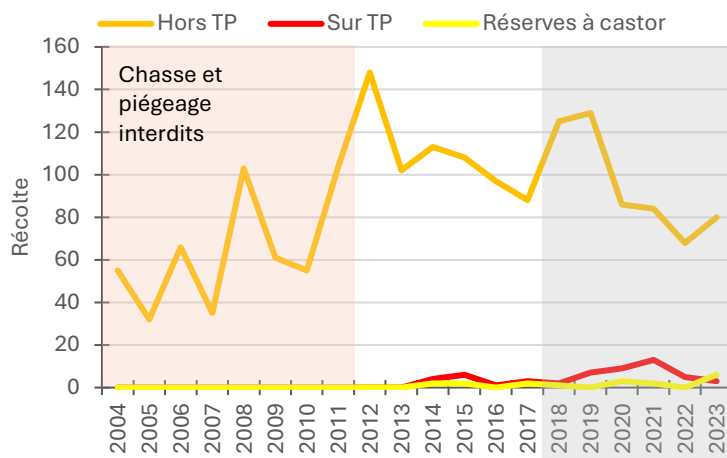
Récolte

Le piégeage du lynx roux a connu une période de fortes récoltes dans les décennies des années 1960 et 1970, associée à des prix de vente des fourrures élevés et combinée au prélèvement par la chasse sportive. C'est à la suite de cet épisode que l'on a observé une chute marquée de la récolte, ce qui a mené à la fermeture du piégeage de l'espèce de 1991 à 2011. Les données colligées pour cette période de 20 ans sont uniquement issues des captures accidentelles (déclaration obligatoire). Fait intéressant : pendant la période où les prix étaient très bas (zone en gris : fin des années 1940 jusqu'au début des années 1960), le niveau de récolte était semblable à celui observé pendant la fermeture du piégeage. Ainsi, même lorsque le piégeage est interdit, des captures accidentelles se produisent, notamment avec des collets à canidés. La croissance des captures accidentelles enregistrées de 2001 à 2011 a mené à la réouverture du piégeage en 2012 avec une interdiction de la chasse de cette espèce.





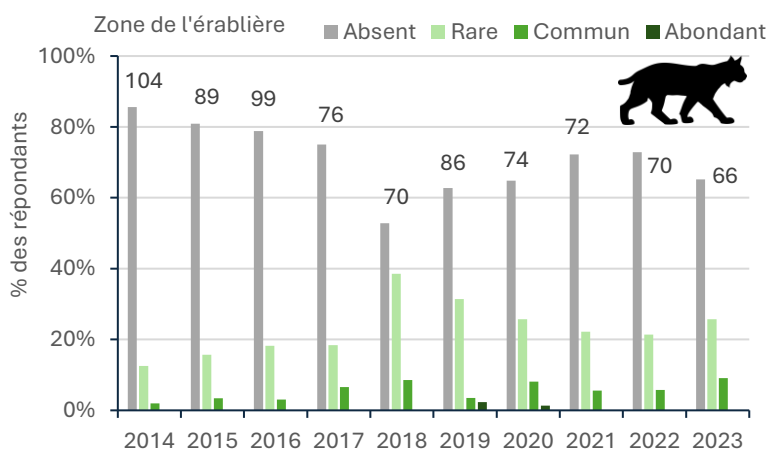
L'espèce est principalement présente dans la zone forestière de l'érablière, mais on note une légère augmentation de sa présence dans la zone de la sapinière, ce qui reflète l'expansion nordique de l'aire de répartition du lynx roux. Le pic observé en 2012 s'explique par la réouverture du piégeage de l'espèce, les captures sont alors devenues légales et les piégeurs ont pu commercialiser leurs fourrures. L'autorisation de piéger l'espèce sur tout le territoire depuis 2018 et l'abandon du quota expliquent probablement la hausse de la



récolte en 2018 et 2019. Grâce à cette mesure, il est maintenant possible de documenter les captures à la limite nord de l'aire de répartition connue et ainsi documenter son expansion. À l'exception de ces deux pics, la récolte montre toutefois une tendance à la baisse, mais la saison 2023-2024 présente une légère remontée. Cette baisse pourrait être en partie expliquée par la baisse du nombre de piégeurs actifs (voir encadré) dans le sud de la province, en territoire libre, là où l'espèce est justement présente.

Carnets du piégeur

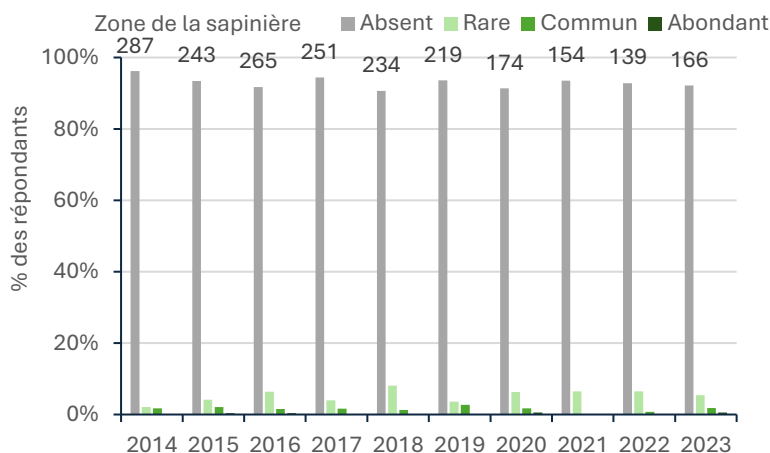
Malgré le fait que remplir un carnet du piégeur soit une façon pour les piégeurs de contribuer à la gestion des espèces, le nombre de carnets retournés chaque année est en forte baisse. Le carnet du piégeur est un outil de suivi des populations très important, essentiel à la saine gestion des animaux à fourrure. Il fournit des indicateurs de l'état des populations qu'il est impossible d'obtenir en se basant uniquement sur les transactions commerciales de fourrures brutes. Nous encourageons fortement les piégeurs à remplir un carnet et à le retourner après leur saison. Puisque le nombre de carnets remplis dans la zone de l'érablière (66 en 2023-2024) est plutôt faible, la prudence est de mise dans l'interprétation des données de cette zone.



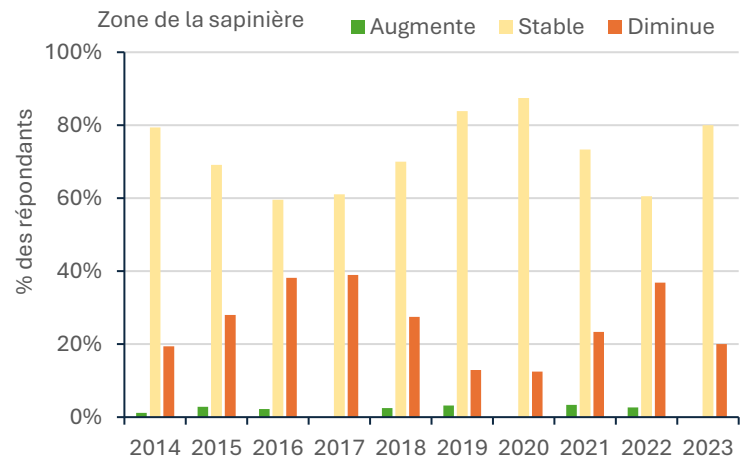
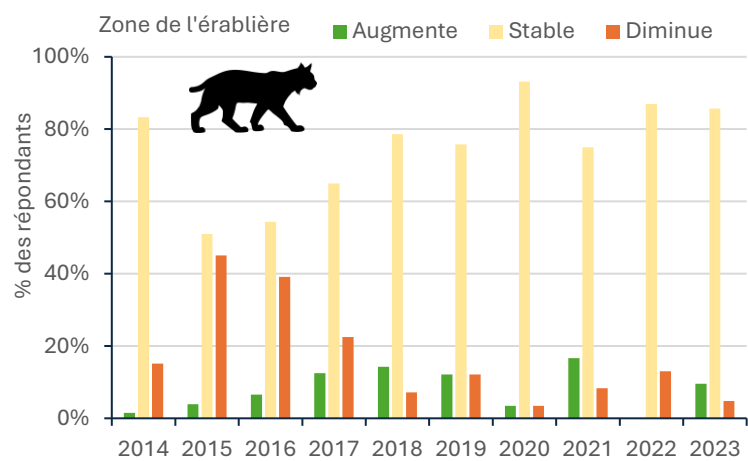
Note : Les chiffres présentés dans les graphiques indiquent le nombre de carnets du piégeur reçus chaque année dans les zones forestières.

Indice d'abondance et de tendance du lynx roux

En général, entre 20 et 30 % des piégeurs qui ont rempli le carnet indiquent que le lynx roux est rare dans la zone de l'érablière. Plus de 50 % des piégeurs qui ont répondu attestent que le lynx y est absent. Ceci reflète sa répartition. En effet, le lynx roux est présent partout dans la zone de l'érablière située au sud du fleuve Saint-Laurent, mais il n'est probablement pas encore implanté partout dans la portion nord. Le lynx roux est essentiellement absent de la zone forestière de la pessière, mais sa présence est rapportée ponctuellement dans la zone de la sapinière (selon moins de 10 % des répondants).

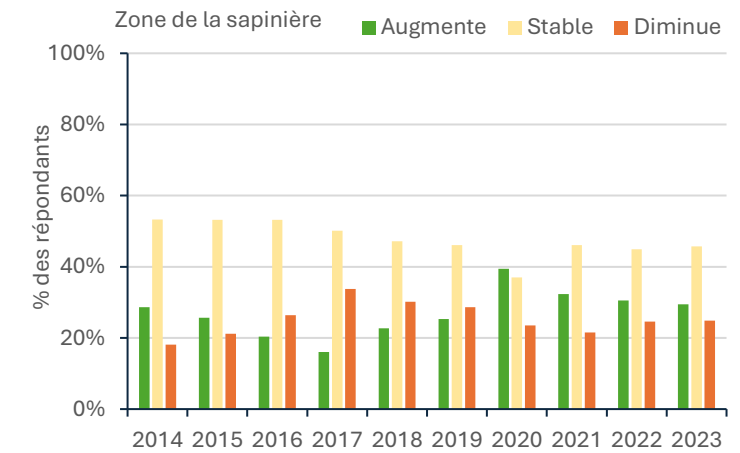
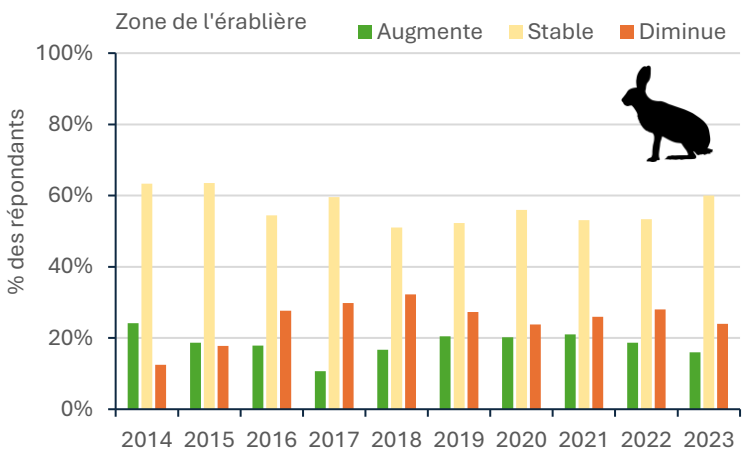
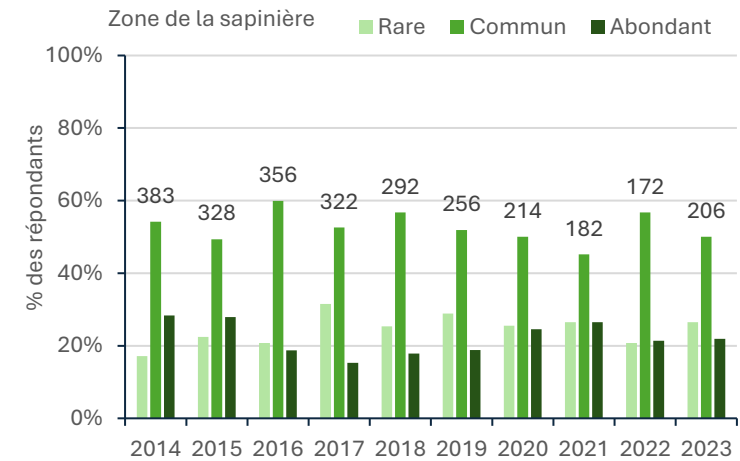
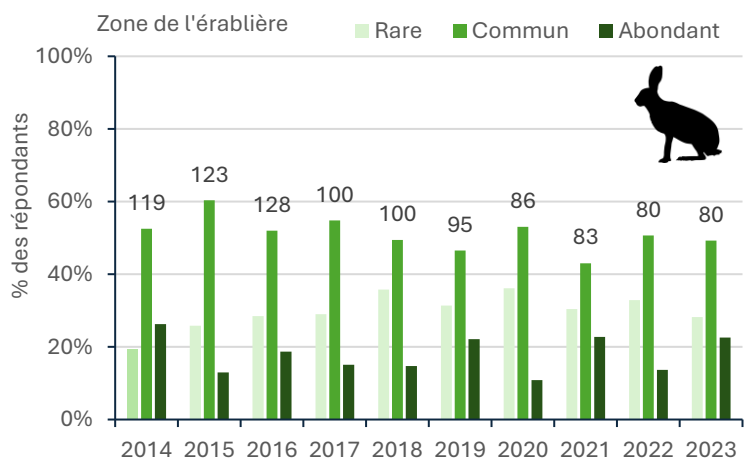


La grande majorité des piégeurs sont d'avis que les populations de lynx roux sont stables dans la zone forestière de l'érablière. Les piégeurs qui ont noté la présence du lynx roux dans la zone de la sapinière indiquent aussi en majorité que sa tendance est stable.



Indice d'abondance et de tendance du lièvre d'Amérique

Dans les deux zones forestières, la majorité des piégeurs qui ont rempli le carnet considèrent que le lièvre d'Amérique, une des principales proies du lynx, est commun depuis 10 ans. Il est possible que des observations puissent être confondues avec le lapin à queue blanche, plus abondant dans le sud du Québec.



Dans l'érablière, la plupart des piégeurs estimaient que les populations de lièvres sont stables depuis 2014. Dans la zone de la sapinière, les piégeurs jugent généralement que les populations de lièvres sont stables, mais une part non négligeable des piégeurs les considèrent soit en diminution (25 %), soit en augmentation (29 %). Ces observations divergentes sont sans doute causées par des variations locales des populations de lièvres. De plus, de 2016 à 2019, on note un changement, car plus de piégeurs mentionnent une diminution du nombre de lièvres plutôt qu'une hausse. À partir de 2020, cette tendance s'inverse.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025, le carnet du piégeur a été modifié pour mieux mesurer le succès de piégeage. Depuis 2018, le calcul de l'effort total de piégeage (qui sert au calcul du succès) inclut tous les types de pièges utilisés (collets, pièges en X et pièges à patte) pour capturer les lynx et les grands canidés. Cependant, le nombre de carnets rapportant des captures de lynx roux est extrêmement faible (moins de sept carnets par année). Malheureusement, ceci n'est pas suffisant pour tirer des conclusions sur l'évolution du succès ou % de juvéniles.

Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi (depuis 2018)	
Rendement (sur TP)	données insuffisantes
Rendement (hors TP)	-
Récolte	-
Abondance – Lynx roux	Rare
Tendance – Lynx roux	=
Abondance des proies – Lièvre	commun
Tendance des proies – Lièvre	=
Succès	données insuffisantes
% Juvéniles	données insuffisantes

= : stable;
 =/- : en légère diminution ou
 tendance variable selon les
 zones forestières;

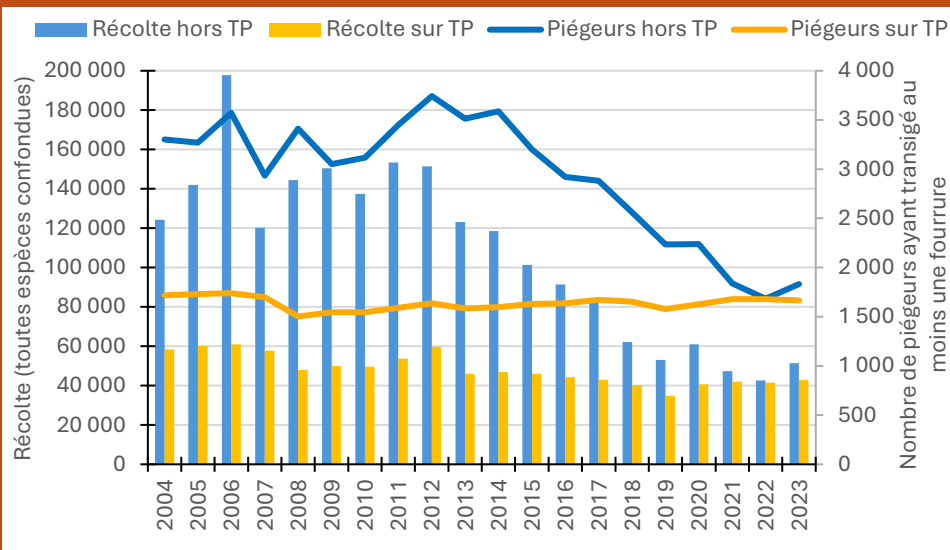
=/+ : en légère augmentation
 ou tendance variable selon les
 zones forestières;
 - : en diminution;
 + : en augmentation.

Bien que le rendement et la récolte soient en baisse, les populations de lynx roux semblent stables. Cette baisse s'expliquerait en partie par la baisse du nombre de piégeurs actifs qui s'observe particulièrement hors terrain de piégeage, justement dans les régions où le lynx roux est présent. Néanmoins, on note une expansion des aires de répartition vers le nord, avec plusieurs UGAF ayant des rendements en augmentation. Ce constat est possiblement attribuable aux effets des changements climatiques. Le très faible nombre de carnets du piégeur retournés dans la zone forestière de l'érablière limite néanmoins les conclusions que l'on peut tirer sur l'état des populations.

Depuis la saison 2012-2013, on observe une baisse constante du nombre de piégeurs « actifs » (ayant fait au moins une transaction impliquant une fourrure) hors terrain de piégeage. Cela se traduit par une baisse globale de la récolte des animaux à fourrure. Pourtant, ce territoire libre est principalement présent dans le sud du Québec, accessible et à proximité du lieu de résidence de la plus grande partie de la population du Québec. C'est aussi là où les risques de conflits entre les animaux et les humains sont les plus élevés. Cette baisse du nombre de piégeurs actifs pourrait entraîner une hausse des enjeux de cohabitation et un déplacement des activités de piégeage vers des activités de contrôle qui ne mettent pas les animaux en valeur.

D'un autre côté, le nombre de piégeurs sur terrain de piégeage et leur récolte se maintiennent, ce qui est logique puisque les détenteurs de droits exclusifs de piégeage doivent assurer une récolte minimale pour conserver leurs terrains de piégeage, sans aucune obligation de commercialiser l'excédent ou le surplus.

Alors que la récolte hors terrains de piégeage était autrefois près de trois fois supérieure à la récolte sur terrains de piégeage, elle est maintenant quasiment équivalente. Étonnamment, le nombre de permis vendus annuellement demeure constant depuis 20 ans (autour de 7 500). En effet, chaque année, entre 30 % et 50 % des piégeurs ne commercialisent aucune fourrure en leur nom sur le marché, ce qui est autorisé. Les piégeurs peuvent conserver leurs prises à des fins personnelles ou pour une mise en vente ultérieure.



Les informations collectées dans le carnet du piégeur permettent de produire ce bilan de situation. Merci de collaborer activement à la gestion des animaux à fourrure en retournant votre carnet dûment rempli !





**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec

